

SÉANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2021
COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an 2021, le 1^{ER} Février, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 27 Janvier 2021

Présents : Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine, BIGOT Elisabeth, Mrs BORDE François, FARNIER Dominique, POUSSE Pascal, BELLANGER Roland, GAULT Jean-Philippe, RHENY Raymond, LE MENER François, BISSON Grégory

Absent : Mr ZAARAOUI Omar, excusé
Mr POUSSE Olivier, excusé, donne pouvoir à Mr POUSSE Pascal

Secrétaire : Mr FARNIER Dominique

Monsieur le Maire informe que la séance du conseil municipal se fera à huis clos.

Mr le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 7 Décembre 2020 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **2021-001 - Demandes de subventions 2021 associations hors communes**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant les demandes de subventions reçues des associations : Handi'Chiens, l'Association Départementale d'Education Routière, Maison du Tourisme, le Souvenir Français, l'Association Prévention Routière.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr LE MENER François. Celui-ci demande l'avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- 1) de ne pas donner aux associations suivantes : Handi'Chiens ; Maison du Tourisme ; l'Association Prévention Routière.
- 2) de donner aux associations suivantes :
 - o L'Association Départementale d'Education Routière : 115 €
 - o Le Souvenir Français : 80 €

- **2021-002 - Fixation du prix des places pour le spectacle de Festillésime « Maudits Français ! »**

Monsieur le Maire informe qu'il convient dès maintenant de fixer le prix des places pour le spectacle choisit pour lequel il est demandé une subvention au titre de Festillésime.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr LE MENER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

- Plein tarif : 8 €
- Tarif réduit pour les demandeurs d'emplois, les personnes handicapées et les étudiants sur présentation d'un justificatif : 5 €
- Enfant de moins de 12 ans accompagné d'un adulte payant : 5 €

- **2021-003 – Tarif loyer du 9 A Route de Vendôme**

Monsieur le Maire informe que le logement situé au 9 A Route de Vendôme est vacant depuis un an malgré la publicité faite. Mr le Maire propose un loyer à 390€ /mois sans les charges et demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant du loyer à 390 €/mois sans les charges à compter du 1^{er} Février 2021.

- **Divers**

. Mr le Maire informe que Mr LEHOUX Clément demande si la commune a un endroit sécurisé pour y mettre sa semi-remorque la nuit du lundi soir au vendredi matin.

. Mr le Maire informe qu'Agglopolys a mis en place le 4^{ème} Appel à projets pour l'aide aux commerces et TPE. Ce dispositif d'aides vise à conforter le commerce de proximité, l'artisanat et les activités de services, situés dans les centres villes et centres-bourgs.

. Mr le Maire informe qu'Agglopolys recherche des collectivités qui ont un projet de rénovation d'un bâtiment public, dans le cadre de Renov'ENERGIE sous la forme de chantier de formation.

. Mr le Maire informe que nous avons contacté le groupe Jukebox Deluxe pour la fête populaire aura lieu le 10 Juillet 2021. Celui-ci est disponible et doit nous transmettre le contrat ultérieurement.